



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département du NORD

Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX

Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 22 juin 2023

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 12 juin 2023 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, Eddy Zdziech, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert, Jean Claude Priez.	
Présents 24 / 33 Pouvoirs : 08 / 33		
Votants 31 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Sylvia Potier à Patrick Trifi, Karine Lippert à Marie-Josée Paillousse, Jocelyne Dusautois à André Kaczor, Patrick Evrard à Jean-Paul Birembaut, David Belurier à Véronique Hubert, Émeline Kessler à Mélissa Boucher, Agathe Mahmoudi à Lætitia Millecamp, Carine Florent à Marie-Louise Nassar	
	Absent (es) excusés (es) :	Absent (es) : Hayette Ait Kaddour
DELIBERATION 2023.05.06	Approbation du compte administratif 2022	

Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L.1612-13 et 14 relatifs au compte administratif,

Vu la loi n° 94-502 du 22 juin 1994 relative à la modernisation de la comptabilité communale,

Vu l'instruction M14 du 27 décembre 2005,

Vu le budget primitif de l'exercice 2022,

Vu les décisions modificatives de l'exercice 2022,

Considérant le compte de gestion de l'exercice 2022 dressé par le comptable,

Considérant la bonne tenue et la sincérité des écritures,

Considérant l'avis de la Commission des finances et du bureau municipal,

Conformément à l'article L.2121-14 du CGCT, dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil municipal élit son président et le maire se retire pour laisser la présidence,

Il est présenté le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Il peut être résumé comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	16 524 465,60	G	18 546 420,69
	Section d'investissement	B	3 859 835,43	H	3 950 440,64
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	2 131 544,85 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	2 443 579,71 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	20 384 301,03	= G+H+I+J	27 071 985,89
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	4 149 581,91	L	2 617 070,76
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	4 149 581,91	= K+L	2 617 070,76
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	16 524 465,60	= G+I+K	20 677 965,54
	Section d'investissement	= B+D+F	8 009 417,34	= H+J+L	9 011 091,11
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	24 533 882,94	= G+H+I+J+K+L	29 689 056,65

Sur proposition de Monsieur Patrick Trifi, adjoint,
Le Maire ne prenant pas part au vote, il s'est retiré de la salle de l'assemblée,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à 27 voix pour et 4 abstentions

APPROUVE le compte administratif 2022, tel présenté

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

**Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN**